

OFFICE DU BACCALAUREAT DU CAMEROUN

DIRECTION GENERALE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

ET FINANCIERES

SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

ET DU MATERIEL

SERVICE DES AFFAIRES FINANCIERES

BUREAU DES MARCHES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

DECISION N° _____ /D/OBC/DG/DRHAAF/SDAFM/SAF/BM

Portant attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°013/AONO/OBC/CIPM/2025 du 02 Avril 2025 pour la fourniture des équipements informatiques à l'Office du Baccalauréat du Cameroun au titre de l'exercice 2025.

**LE DIRECTEUR DE L'OFFICE DU BACCALAUREAT
DU CAMEROUN**

Financement : Budget de l'OBC, Exercice 2025.

- Vu la constitution ;
- Vu la loi 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités publiques ;
- Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu le décret n°93/255 du 28 septembre 1993 portant création d'un Office du Baccalauréat du Cameroun ;
- Vu le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2018/0135/PM/ du 31 janvier 2018 portant nomination de M. MINKOULOU Etienne Roger comme directeur de l'Office du Baccalauréat du Cameroun ;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics ;
- Vu l'Arrêté n°047/CAB/PM du 17 mai 1994 portant organisation administrative et financière de l'Office du Baccalauréat du Cameroun ;
- Vu l'Arrêté conjoint n°60/B1/1464/AC/MINEDUB/MINESEC du 06 Août 2024 fixant le calendrier de l'année scolaire 2024/2025 en République du Cameroun ;
- Vu la Circulaire n°0001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;

- Vu la décision n°1083/24/MINESEC/SEESEN/SG/GCE-B/OBC/DEESG/DEESTP/DECC/SDOEC du 10 octobre 2024 fixant le calendrier des Examens et Concours de la session 2025 ;
- Vu la décision n°000407/CAB/MINMAP du 04 Septembre 2024 portant désignation des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès de certains établissements publics et structures assimilées ;
- Vu la résolution n°2024/48/OBC/CA du 17 décembre 2024 portant adoption du budget de l'Office du Baccalauréat du Cameroun, exercice 2025 ;
- Vu les nécessités impérieuses de service ;

DECIDE:

Article 1:

En application des dispositions des articles 99 et 101 du code des Marchés Publics relatives à la procédure d'attribution des marchés,

L'ETS ALFAJIR est déclaré attributaire de l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°013/AONO/OBC/CIPM/2025 du 02 Avril 2025 pour la fourniture des équipements informatiques à l'Office du Baccalauréat du Cameroun au titre de l'exercice 2025.

Désignation du projet	Entreprise attributaire	Montant TTC FCFA	Délais
Fourniture des équipements informatiques à l'Office du Baccalauréat du Cameroun au titre de l'exercice 2025	ETS ALFAJIR BP : YAOUNDE Tél : 699 51 11 27 N° CONTRIBUABLE: P019017879863A N°RCCM : RC/YAO/2022/A/180 N° de compte : CM21 10005 00010 03970821001 - 65 de de AFRILAND FIRST BANK – Yaoundé	31 500 005	15 Jours

Article 2 :

La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 10 MAI 2025

Le Directeur Général

Ministère de l'Éducation Nationale
PIEG/HF

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- Président CIPM/OBC
- Intéressé